L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureau: 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS;
VENDREDI MATIN, 19 OCTOBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BREHAT.

[illegible] PARTIE.

LES ENFANS VOLES, PAR OCTAVE FERE.

V.—Suite.

LA PRISON DE SOIE.

Elle était emprisonnée, et ce qui, pour un cœur chaste et craintif comme le sien, rendait cette prison plus dangereuse, c'étaient les soins raffinés qu'on avait pris pour en faire un séjour aimable.

La pièce était petite et de forme octogone. Un épais tapis, moelleux comme le velours, recouvrait le parquet.

Chaque pan de la muraille était revêtu d'un riche damas capitonné; on pouvait impunément se frapper la tête contre ces panneaux.

Il n'y avait aucune issue visible, et celui ou ceux des panneaux qui servaient de porte étaient ingénieusement dissimulés sous les tentures, sans laisser voir apparence de verrous ni de serrures. S'il existait des secrets pour ouvrir, ils étaient si bien cachés qu'ils échappaient au regard le plus scrutateur.

La hauteur des panneaux était considérable: on n'aurait pu y atteindre, même en mettant les uns sur les autres tous les meubles qui garnissaient cet étrange boudoir.

La lumière descendait vague et tamisée par une coupole en glaces dépolies, du centre desquelles tombait aussi un lustre, suspendu à une torsade de soie.

Les meubles se composaient d'un lit de repos posant presque sur le tapis, de quelques tabourets et d'un fauteuil moelleux et capitonné comme tout le reste.

Une toilette Louis XV, garnie de linge fin et de parfums, occupait un des pans coupés; une grande glace de Venise couvrait en entier celui qui faisait face à la couchette soyeuse. Le damas de la tenture servait d'encadrement à ce miroir.

Devant le lit étaient des babouches brodées d'or, si mignonnes qu'elles semblaient avoir été faites sur la mesure exacte des petits pieds qu'elles invitaient à se chausser.

Que de jeunes filles pauvres eut succombé avec moins de séductions!

Mais Annette n'était pas de celles-là. Et de même qu'elle avait lutté vaillamment contre la misère, cette puissante auxiliaire du vice dans la grande ville, de même nous l'avons vue résister aux tentations du luxe, et cette dernière épreuve ne devait pas l'abattre.

Redevenue maîtresse de sa raison et de ses sens, forcée de reconnaître que ce qui lui arrivait n'était pas un rêve, elle se précipita en bas de cette couche voluptueuse, et s'élança impétueusement contre les panneaux de sa prison.

Elle voulut crier, sa voix alla se perdre à la coupole sous les glaces destinées à intercepter à la fois l'azur du ciel et les rayons du soleil.

Sur un pouff, au pied du lit de repos, étaient étalés avec un soin qui devait appeler l'attention, tous les ajustements du plus galant déshabillé du matin. La dentelle et la soie en faisaient seules les frais.

Mais Annette ne vit rien de ces appels à la coquetterie, et ne comprenant que deux choses, l'impossibilité d'une nouvelle fuite et l'infamie des projets formés contre elle, elle tomba sur ses deux genoux, leva ses mains jointes au ciel et s'écria d'une voix déchirante:

—Mon Dieu...... mon Dieu! ...... mon Dieu!...

Annette demeura longtemps ainsi, affaissée, brisée dans son désespoir, et lorsqu'elle releva la tête, elle aperçut ses traits qui se reflétaient dans la glace.

Elle était si pâle que d'abord elle se fit peur, puis se voyant changée à ce point, se sentant épuisée par tant de luttes, de tortures, et même [illegible] si jeune, un mélancolique sourire se [illegible] sur ses lèvres blanchies.

—Mon Dieu! murmura-t-elle avec un soupir [illegible], mon Dieu! vous êtes bon, vous m'avez [illegible], et je vais mourir... Oh! merci: soyez [illegible] Je mourrai digne de lui!..

Lui!... Qui ce pouvait-il être, sinon celui [illegible] elle n'avait pas besoin de prononcer le [illegible] Jean de Ruzolles.

Pour lui elle avait souffert, pour garder son [illegible] elle avait consenti à le désespérer, à le [illegible] à passer pour légère, pour [illegible] à ses yeux. Elle s'était caché à elle-même le secret de son propre cœur. Mais en ce instant, en présence de ce dénoûment implacable qu'elle sentait venir et qu'elle appelait, [illegible] seul il devait la laisser immaculée, à [illegible] la dissimulation et la fausse honte!

—En toi! oui, murmura-t-elle encore, de sa voix défaillante, oui, je t'aimais, mon Dieu, vous me le pardonnerez, puisque je ne le [illegible] que dans votre ciel!

Et dans ses adieux au monde, dont elle n'a [illegible] entrevu les joies que pour mieux en sentir [illegible] misères, il n'y eut pas un mot d'amertume, [illegible] une plainte contre l'injustice du sort, contre la société et ses contrastes.

Il n'y avait point dans cette âme d'élite, [illegible] pour la haine ni pour l'envie.

Hâtons-nous de le dire aussi, la mort ne vient pas toujours au gré de ceux qui l'appellent, et à cet âge de l'adolescence, la vie a des ressources inconnues qui triomphent de bien des épreuves. Peut-être la suite des événements en réservait-elle encore de cruelles pour notre héroïne, mais son heure n'était pas venue.

Pendant qu'elle se tenait immobile, enveloppée déjà du bourdonnement sourd qui précède et absorbe les dernières sensations, un des panneaux, [illegible] ouvert, rentrant [illegible] une coulisse; quelqu'un apparut dans l'embrasure, promena un regard rapide à l'intérieur, se retourna, reçut des mains d'un serviteur resté dans le couloir un plateau et franchit le seuil.

Le panneau mystérieux se referma tout seul.

La personne qui venait d'entrer déposa le plateau sur un guéridon. Il était chargé des éléments d'un déjeuner simple, mais exquis.

Tout avait été si bien calculé pour éviter le [illegible] que dans ce lieu, qu'Annette n'avait rien entendu.

Un sourire bizarre, à la fois perfide et triomphant, traversa le visage de la visiteuse, car c'était une femme, et s'avançant lentement jusqu'à la prisonnière, elle la toucha du bout du doigt à l'épaule.

Cette sensation la rappela à elle: elle tressaillit, et sans quitter son attitude, elle leva la tête, regarda et s'écria:

—Vous, madame!

—Oui, moi, moi Faustina, dit la courtisane en s'efforçant d'imprimer à ses traits une expression plus bienveillante et à sa voix une inflexion persuasive. Je vous fais donc peur?

Annette ne répondit pas. Elle se recula, tout effrayée comme elle était, pour mettre le plus d'espace possible entre elle et cette femme, dont la complicité lui apparaissait clairement dans ce qui lui arrivait.

Quel eut été pourtant son effroi, si elle eût soupçonné que cette créature n'était pas entrée dans ce complot seulement par complaisance pour le prétendu Villemont, mais aussi parce que, sans s'en douter, la pauvre Annette était deux fois sa rivale! D'abord par l'amour qu'elle avait inspiré à Jean de Ruzolles, et qui avait puissamment contribué à guérir celui-ci de son attachement pour la courtisane, et ensuite par la passion dont l'honorait le baron de Saint-Vallier lequel Faustina prétendait avoir toujours des [illegible] en dépit de la tolérance mutuelle qu'ils professaient l'un pour l'autre.

Il y a en outre, dans les natures vicieuses et [illegible] une haine innée, implacable et [illegible], qui ne saurait pardonner à la vertu d'être vertu, à la bonté d'être bonne, et à la candeur d'être candide. C'est l'éternelle lutte de l'esprit des ténèbres contre le bon ange.

A tous ces titres, Annette était tombée au pouvoir de ses plus redoutables ennemis, et peut-être en cette extrémité, avait-elle raison tout à fait d'invoquer la mort, car ce qui se préparait pouvait être pour elle cent fois pire.

Évidemment, reprit la fille de marbre toujours souriante, et en donnant aux mots les plus [illegible] une expression aimable et gracieuse, décidément, ma chère enfant, vous me boudez, et vous m'en voulez de vous avoir faite ma prisonnière. La prison est pourtant douce, mon bel oiseau sauvage, et ces barreaux ne meurtriront pas vos jolies mains ni votre front blanc. Voyons, [illegible] c'est une folie, asseyez-vous là, dans ce fauteuil, et causons.

Et comme elle s'asseyait nonchalamment sur le bord [illegible] Mais Annette s'était relevée, restait debout en face d'elle, appuyée au mur, et puisant des forces dans son indignation et le sentiment [illegible]

—Madame, lui dit elle avec une dignité et une [illegible] qui surprirent la courtisane, ce qui m'arrive est misérable. Vous vous êtes mis à quatre [illegible] compris quelqu'un que j'aurais voulu respecter [illegible] qui a été le premier à me trahir, contre une pauvre fille confiante et sans défense. Vous avez multiplié les pièges et les violences, et vous espérez maintenant, en me prenant que [illegible] à votre merci, obtenir de moi une capitulation infâme. L'homme qui a conçu et mené cette trame est là, sans doute, derrière cette porte, attendant que vous lui fassiez un signe, [illegible] que vous m'aurez bien prouvé que je suis à sa merci et à la vôtre. Eh bien! vous vous trompez. Je ne suis qu'une pauvre fille bien malheureuse et bien délaissée. Mais il est un bien qui me reste: mon cœur n'est pas à vendre, et ne [illegible] jamais à la peur ni à la séduction. A présent, me voilà prisonnière, vous l'avez dit, mais [illegible] bien votre complice qu'il n'obtiendra jamais rien de moi.

Faustina la laissa aller jusqu'au bout, et même ne lui répondit pas tout de suite. Elle ne pouvait comprendre où cette petite ouvrière avait été prendre ces airs de reine et cette [illegible] qui paraissaient lui être venus tout seuls.

—Allons, ma chère, répliqua-t-elle enfin en [illegible] une familiarité un peu commune, afin de rompre le charme qu'elle avait subi, [illegible] de grandes phrases; parlons raison. On en [illegible] de plus rétives que vous. Mais ce n'est pas la question en ce moment. Vous avez compris avec une intelligence dont je vous félicite [illegible] qu'épargne des raisonnements désagréables, que vous étiez ici à la merci, non pas d'un homme, mais un [illegible] qui vous [illegible] jusqu'à l'extravagance.

Annette accueillit cette conclusion par un geste plein de dignité et de mépris: et voyant qu'elle ne répondait rien, Faustina reprit:

—Vous en doutez! C'est comme cela cependant, et je vous jure que ce n'est pas moi qui [illegible] mis cette belle idée en tête. Mais enfin, [illegible] il y tient; et comme je n'ai rien à lui refuser, car c'est un homme dont j'apprécie mieux que vous l'influence et le mérite, j'ai promis de le servir, et je le sers. Mais vous êtes toute [illegible] et tout épuisée; allons, soyez raisonnable [illegible] moins sur un point, vous n'avez pas, je suppose, fait serment de mourir de faim? Asseyez-vous donc devant ce plateau, reprenez des forces, j'ai idée que nous arriverons ensuite à nous entendre.

—Merci, madame, répondit Annette, qu'un soupçon venait de saisir en surprenant un regard étrange dirigé par la courtisane sur la carafe de cristal, où scintillait une eau cependant d'apparence irréprochable.

—A votre aise, après tout, dit Faustina, comptant sur la voix impérieuse du besoin pour vaincre cette obstination.

—Voyons, poursuivit-elle en aiguisant chaque parole comme un poignard, je suis femme et j'ai l'expérience du cœur et des illusions de notre sexe. Vous avez d'ailleurs laissé tout à l'heure échapper un mot significatif.

—Que prétendez-vous dire? que supposez-vous? murmura Annette avec une vague anxiété.

—Oh! peu de chose: la vérité. Gageons qu'il y a de l'amour dans cet héroïsme que vous montrez?

—De l'amour!...... répéta Annette en appuyant involontairement la main sur sa poitrine.

—Enfant! ne voyez-vous pas que je sais tout?... Eh bien! oui, vous refusez d'aimer M. Villemont... parce que...

Parce que?... demanda la jeune fille haletante.

—Parce que vous aimez le marquis de Ruzolles!

La foudre éclatant sur sa tête l'eût moins épouvantée que cette révélation sortant d'une telle bouche.

Ses jambes fléchirent, et elle serait tombée si elle n'eût rencontré un tabouret, sur lequel elle s'affaissa cachant entre ses mains son front couvert de rougeur.

Ce secret, qu'elle se croyait connu que de Dieu, il était à la merci de cette créature!

—Allons, ma chère, reprit Faustina triomphante, après cette émotion, il n'y a pas là de quoi rougir!.. Je l'ai bien aimé, moi, cet ingrat de marquis!..

—Vous!.. vous! madame!..

—Moi-même, ma belle, et j'ose dire qu'il me l'a rendu...

—Ah! que je souffre!... mon Dieu! murmura la pauvre fille, à laquelle son ennemie avait résolu de ne pas épargner une torture.

Faustina se leva, versa de l'eau de la carafe dans un verre et le lui présenta avec une compassion parfaitement jouée.

—Êtes-vous simple, ma pauvre petite!.. Allons, [illegible] En vérité, je n'oserais pas achever ce qu'il me reste à vous dire, et c'est pour votre bonheur.

Annette écarta le verre, et fixant un regard froid sur son interlocutrice:

—Pour mon bonheur, vous? dit-elle.

—Si je le jurais?

—Je ne vous croirais pas.

—Du moins, en croirez-vous des preuves matérielles?

—De grâce, madame, cessez de parler par énigmes. Il est clair que c'est un nouveau malheur que vous vous préparez à m'annoncer.... Après tout ce qui m'arrive, parlez ou taisez-vous, rien ne saurait plus m'accabler!

Un sourire satanique glissa sur les lèvres de la courtisane. Evidemment, il restait encore une arme dans son arsenal.

—Ma chère petite, dit-elle, vous ne connaissez décidément rien de rien en matière de sentiment. Pendant que vous êtes là à vous débattre, à vous sacrifier pour ce beau marquis, savez-vous où il est et ce qu'il est en train de faire?

Il y eut une pause. Faustina attendait un mot, une question de la prisonnière; celle-ci écoutait, muette, palpitante, mais maîtresse de sa physionomie, dédaigneuse et noble.

—Eh bien! ma chère, reprit la première, en scandant chaque syllabe,—le marquis Jean de Ruzolles, votre amant......

—Mon amant!.... répéta fièrement la jeune fille en relevant la tête avec indignation.

—Votre amant, si vous préférez, dit la vipère, il est à Florence, en train de se marier.

VI.

LES EMBUCHES DE LA NUIT.

Malgré les motifs nombreux qu'elle avait de se défier de l'ancienne maîtresse de Jean de Ruzolles, il y avait cette fois, dans les paroles de Faustina un accent de vérité qui ne permettait pas à la jeune ouvrière de les mettre en doute.

La fille de marbre, d'ailleurs, avait annoncé des preuves. Sans attendre que sa rivale ou son ennemie l'y conviât, elle tira de sa ceinture un paquet de lettres, dont elle plaça d'abord le timbre sous les yeux d'Annette.

C'était bien celui de la poste de Florence, et sur plusieurs elle reconnut aussi parfaitement l'écriture du marquis, qu'elle avait souvent vue dans la mansarde des Tournaire.

—Toutes ces lettres, reprit Faustina, sont, comme vous pouvez le constater, adressées à M. le baron de Saint-Vallier, qui est, vous le savez, peut-être, l'oncle de notre infidèle.

Cette affectation à se mettre en parallèle avec la prisonnière était assurément, dans tout ce dialogue, ce qui froissait le plus Annette dans sa délicatesse et dans sa dignité. Mais elle se repentait déjà de l'avoir laissé deviner une première fois, et ne releva plus cet odieux rapprochement.

Annette, nous prions le lecteur de se le rappeler, connaissait la parenté du baron et du marquis, puisqu'elle était elle même en rapport avec Mme de Saint-Vallier, mais elle continuait d'ignorer que le baron fût aussi le misérable qui la poursuivait de ses obsessions sous le faux nom de Villemont.

—Voyez, voyez ces lettres, répéta Faustina, en les lui étalant sur les genoux; elles annoncent l'heureuse arrivée du marquis en Italie, et racontent comment il y a été rejoint par une famille qu'il attendait, la famille de M. Portin, qui a des filles charmantes.... l'une destinée au cloître, l'autre au mariage.

Annette, les yeux levés au ciel, laissait faire et laissait dire, elle eût voulu fermer l'oreille, mais hélas! chaque trait portait et s'enfonçait au plus profond de son cœur.

—Cette dernière lettre, poursuivit Faustina, est de M. Portin lui-même, et en sa qualité de joaillier, il explique que les choses étant en bonne voie, il faut préparer les bijoux de la mariée.... de la mariée!

—J'avais bien entendu, madame.

—Alors, vous avez compris... Il est irrévocablement perdu pour vous, et l'ingrat vous abandonne.

Annette était devenue plus pâle qu'une morte, mais elle serait morte plutôt que d'avouer ce qui se passait en elle à cette créature avilie et perverse. Espérant se délivrer de la torture à laquelle elle était soumise et donner le change à son ennemie,

—Vous vous trompez, madame, répondit-elle. C'est moi qui ai prié monsieur le marquis de Ruzolles de s'éloigner et de renoncer à me voir.

—Ah bah! exclama Faustina, un instant dérouté par ce ton de sincérité.

—Je ne mens jamais, dit froidement Annette.

—Querelle d'amoureux, alors!

La prisonnière ne releva pas ce mot et acheva [illegible]

(La suite à [illegible])

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

Propriétaires....BEN DE BAR & E. EDDY.

Lundi soir, 15 octobre,
ET TOUS LES SOIRS DE LA SEMAINE
M. Eddy, Mlle H. Irving et une excellente troupe dans une série de pièces classiques. 14oct

ACADEMIE de MUSIQUE,

RUE ST. CHARLES,
Près le Commercial Place.

Spalding & Bidwell—Propriétaires et Directeurs.

Début, à la Nouvelle-Orléans de M. WM. M. REEVE.

Représentation tous les soirs et les SAMEDIS à midi.

LA FAMILLE ZAVITOWSKI,
Pantomime et Grand Ballet.
MLLES CLYDE ET PIERSON,
Nouvelles pièces éthiopiennes,
Danses et chansons comiques,
Exercices gymnastiques.

De nouveaux artistes arrivent tous les jours.

Les portes s'ouvrent à [illegible] heures et demie et le rideau se lève à [illegible] heures [illegible]
Le contrôle est ouvert tous les jours de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi. 11oct

Musée du Crescent City.

RUE ST-CHARLES, Nos 40 & 42.
[EN FACE DE L'HOTEL ST-CHARLES.]

Ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à 11 heures du soir.

R. W. Schaffer..............Directeur.

L'EDIFICE a été réparé et agrandi à des frais énormes expressément pour les curiosités qui doivent y être exposées.

Plus de dix mille curiosités, comprenant des animaux sauvages, des oiseaux, des poissons, des insectes, des minéraux, des tableaux, des monnaies, des reliques de la révolution et des merveilles de toutes les parties du monde y sont réunies.

LA GRANDE MENAGERIE D'AMES, composée de lions d'Afrique, des tigres, des léopards, des singes, des oiseaux, &c., &c., seront exposés journellement au Musée. On y voit également des jongleurs et des artistes chinois.

L'incomparable BELLE LOUISE et ses animaux ajoutent aux attraits du spectacle.

Entrée, 50 cents. Enfants, 25 cents.

Le Musée du Crescent City s'ouvrira MERCREDI, 10 octobre. 3 oct

Premier Grand Bal Paré,

Pour être donné par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens, à l'effet d'ajouter à la somme destinée à la construction d'une tombe.

LE BAL aura lieu le samedi, 3 novembre 1866, au Mechanics' Institute, rue Dryades, près la rue du Canal.

—DIRECTEURS—

O. H. Braughn,	A. Saucsin,	C. Keller,*
H. R. Schmidt,*	D. E. Hébert,	J. Hoben,
L. A. Ricards,*	Jno. A. Hess,*	J. A. Da Rocha,
P. Torre Jr.,*	Chas. Schmidt,*	Sep. Toca,
P. White,*	A. Perpere,	J. B. Meyeux,
E. C. Abadie,	C. E. Richards,	Conrad Strauss,
P. Gehlbach, Jr.,	J. Birt,	Ernest Marchand,
A. Martin,*	N. F. Ausman,	J. M. Lamarre,
J. Dubs en,	J. Flick,	Jos. Herzog,
Ernest De Blanc,	P. Forget,	A. J. Gusman.

* Commissaires.

Les Directeurs se réunissent tous les mardis et vendredis soirs à 7 heures au bureau de M. G. H. Braugh, No 26 du Commercial Place.

Il ne sera pas émis de billets d'invitation pour dames, après vendredi soir, 2 novembre.

Les demandes de location de la buvette et du restaurant doivent être adressées, par écrit, à M. P. White, au No 262 de la rue Vieille-Levée, ou à M. H. R. Schmidt, au No 43 de la rue St-Pierre.

Prix du billet $2.50.—On peut en avoir en s'adressant à un des Directeurs. 11 oct—juq 3 nov

Ancien ordre Unis des Druides

UN grand bal paré sera donné par le GROVE DES DRUIDES FRANÇAIS, PERSEVERANCE No 7, au bénéfice du Grand Grove de l'Etat de la Louisiane, dans la magnifique salle du Mechanics' Institute, le 27 octobre.

Directeurs:

A. DEMAREST	A. LAYRISSON,
L. LODS,	G. HATREYTE,
L. VILLEMAIN,	L. ST-HILAIRE,
C. RENOIT,	A. CONSTANTIN,
M. BRISOLARA,	L. MOLLO,
P. BRISOLARA,	F. AOUSSOL,
B. DOUR	C. ANTIONINI.

F. RANDON.

Les directeurs se réunissent tous les mardi et jeudi au magasin de M. F. Randon, rue Bourbon, No 55. Aucune invitation pour dames ne sera délivrée avant d'être soumise à l'examen des directeurs.—Aucune invitation ne sera émise après le 25 courant.

On peut se procurer des cartes dans les endroits suivants:

F. RANDON, 55, rue Bourbon;
B. DOUR, 41, rue Conti;
A. DUDOUSSAT, enc. Royale et St-Louis;
MANL BRISOLARA, enc. St-Pierre et Remparts;
L. MOLLO, enc. Ste-Anne et Remparts;

Note.—Le restaurant et la buvette seront vendus à l'enchère le dimanche, 21 du courant, à midi, dans le magasin de F. Randon, rue Bourbon, No 55, entre Bienville et Conti. 7 oct

SUCRE.

MESSIEURS les habitants qui désireraient faire leur sucre avec le gaz acide sulfureux peuvent voir un appareil fonctionner, tous les jours, de huit à trois heures, en s'adressant à la manufacture d'Eau de vie, rue des Remparts, No 209, entre Dumaine et St-Philippe.
28 sept—3fps—juq 31 oct Ja. COMMUNY.

Maison à vendre.

POUR CAUSE DE DEPART.

A vendre à Alexandrie, une belle maison en briques, à deux étages, contenant un beau magasin au rez-de-chaussée. Egalement, sur le même terrain, deux maisons en bois dont l'une est occupée par une boulangerie.

Pour plus amples informations, s'adresser chez CONVERGE POINCY, 31, rue Tchoupitoulas.
5oct—1m

JUSTE FONTAINE

Courtier,

No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Achète et vend des propriétés foncières, loue des maisons, perçoit les loyers, se charge du paiement des taxes et a toujours des fonds disponibles, à prêter sur hypothèque. 12juil 1an—6m

A LOUER.

A PARTIR du 1er novembre prochain, une belle résidence en briques, située rue de l'Esplanade, entre les rues Royale et Chartres, ayant deux beaux verandahs, cave, water works, &c. Pour conditions, s'adresser au magasin de bijouterie, encoignure Royale et St-Pierre. 17 oct—

A LOUER.

A partir du 1er octobre, le second étage de la maison située au coin de Commercial Alley et de la rue St-Charles. Il se compose de deux grands et beaux salons ayant chacun vingt pieds de long sur trente pieds de long; de trois chambres à coucher et cabinets pourvus d'eau.—A louer également, le premier étage qui est grand et convenable pour un commerçant. Les locaux conviennent très bien pour un club ou une résidence, la bâtisse étant située dans une partie centrale, près la rue St-Charles. Pour plus de détails, s'adresser à M. PESANT, rue Carondelet, No 5. 17 oct—6

A Vendre.

A vendre à bon marché, un cheval docile et un équipage. S'adresser aux écuries de Frick, rue des Remparts, entre les rues Toulouse et St Louis. 17 oct—3f

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIETES, situées dans le Premier, le Deuxième et le Troisième District. S'adresser à
J. SAUVAGE, courtier,
Passage de la Bourse, No 111,
27 sept—1m entre St-Louis et Conti.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT

Ligne Morgan et Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Départ, VENDREDI, 19 Octobre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

FRANCES,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine Jos. M. Walker, [illegible] malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le Frances, à partir de dimanche, le 21 recommencera pour la ligne les départs du dimanche. 19 oct—1f

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.

Départ, SAMEDI, 20 octobre, à huit heures du soir.
Passage à la cabine pour Galveston: $15

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.
Le fret pour Lavaca sera livré sans frais d'allège.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes

HARLAN,
commandant John Lewis,
partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
17oct Au coin des rues Camp et Commune.

Pour Brazos Santiago.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 21 octobre 1866, à 6 heures du matin.

POUR BRAZOS SANTIAGO
Le steamer en fer à basse pression et à roues latérales,
AUSTIN,
D. S. Austin, commandant,
Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
17 oct Au coin des rues Camp et Commune.

BATEAU DU LAC.

Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours, excepté le DIMANCHE.
Pour Covington, le lundi, le mercredi et le vendredi.

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales ELLA MAY, partira comme suit:

TOUS LES JOURS (excepté le dimanche) à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le départ aura lieu à l'arrivée du train de 3 heures P. M.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGERIO Jr.
24 sept—1m No 28, rue de Chartres

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord:

EUROPE............Lemarié.........Samedi 20 oct.
ST-LAURENT.........Surmont........Samedi 3 nov.
PEREIRE............Duchesne.......Samedi 17 nov.
VILLE DE PARIS.....Surmont........Samedi 1er déc

Prix du passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entrepont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les secondes.

Soins médicaux gratuits.

Pour plus de détail s'adresser à
GEO. MACKENSIE,
agent, 58 Broadway.

A la Nlle-Orléans, V. PERRILLIAT, 127 Commune.
A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel;
Au Havre, chez William Iselin & Cie.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir ici leurs billets de passage, sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Perrilliat 127, rue de la Commune. 9 fev

POUR LES STATIONS DE BAINS

DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI, OCEAN SPRINGS ET PASCAGOULA, LE SAMEDI.

Programme d'automne.

Le beau et très rapide marcheur, steamer
CAMELIA
capitaine George L. Blakeman
continuera ses voyages partant de la Nouvelle-Orléans comme suit:

Le MARDI, à neuf heures, à l'arrivée du train du chemin de fer Pontchartrain.
Le JEUDI, à 8 h. do do do
Le SAMEDI, à 4 h. do do do

Pour revenir, il partira:
Le DIMANCHE soir. Le MERCREDI matin.
Le VENDREDI matin.

Le Samedi, le CAMELIA ira jusqu'à Pascagoula et n'en reviendra le Dimanche.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
14aout 10 rue Carondelet.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.
LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
GUIDING STAR	2500 "	Berry "
MISSISSIPPI	2500 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansice, "
HAVANA	2000 "	Forbes, "
MONTEREY	1400 "	Whitman "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400	
MISSOURI	1400	

Le vapeur
MERRIMACK,
Vansice, commandant,

Partira SAMEDI 20 octobre 1866, à 8 heures A. M., du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WILLIAM CREEVY, agent,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
C. K. GARRISON, président,
15 aout No 5, Bowling Green, New-York.

Ancienne ligne des Négociants.

Goëlettes paquebots réguliers de Mobile.

Une ou deux goëlettes de la ligne partiront tous les jours, de la tête du Nouveau Bassin et transporteront du fret à meilleur marché qu'aucun des steamers ou bâtiments à voiles qui font le service. Toutes les goëlettes de cette ligne sont avantageusement connues dans les bureaux d'Assurance.

La goëlette Mississippi, [illegible] reçoit en ce moment du fret et partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Les expéditeurs voudront bien s'adresser tout pour les ordres avant d'envoyer le fret.

W. WAKEFIED, agent.
2 oct—1m Rue du Camp, No 59

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les Vendredis à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Jos. Dalferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoleonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte.—Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 17 oct—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ tous les MARDIS à 5 heures du soir.—MARDI, 16 octobre, pour Vicksburg, Natchez et tous les ports intermédiaires—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee prendra du fret et des passagers pour la rivière Yazoo et donnera le privilège du rembarquement à Vicksburg. Sous le rapport du confort, de la rapidité et de la sécurité, ce bateau n'est surpassé par aucun des bateaux des rivières de l'Ouest ou du Sud. Pour fret ou passage s'adresser à bord. 16 oct—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures du soir.

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine Louis Pareutou, commis J. J. Labarthe, partira régulièrement pour Thibodeauxville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à A. MEYNIER Jr., agent, Rue St-Louis No 21.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport.
17oct—1m Virginius C. Dentzel, agent d'annonces

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Teche, [illegible], capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 sept 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information, s'adresser à
A. B. CHARPANTIER, No 52 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN, No 35 rue Vieille-Levée.
11 aout—3m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures du soir.

POUR LES OPELOUSAS.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE, neuf et d'un faible tirant d'eau, capitaine G. Hinckley, commis M. Kenison, partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus pour Washington, Fort Barre, l'embouchure du Bayou Rouge, Simmesport et tous les ports intermédiaires de la rivière Atchafalaya et le Bayou Courtableau.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille Levée. No 35, J. S. PAGAND, agent pour les annonces, rue Front, 33. 4 oct

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE ET DU BAYOU LAFOURCHE.—Départ, tous les mardis à 12 heures, et les samedis à 12 heures.—Le beau bateau NEW ERA, capitaine Joseph F. Ascoin, commis, E. O. Mélançon, fera les voyages réguliers, entre Thibodeauxville, Labadieville, Napoleonville, Paincourtville, Donaldsonville, et tous les ports intermédiaires du Bayou et de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. FENIMORE, Nlle-Orléans. 4oct—1m

Pour les Forts, Quartier des Bures, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route.—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex. Quenet, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures a. m., et revenant les lundis et jeudis, avant le midi.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN E. HYDE & CO,
1er oct—1m No. 113, rue de la Commune.

Leçons de piano.

M. D. DELCROIX s'étant décidé à se fixer à la Nouvelle-Orléans, fait savoir à ses anciennes élèves et au public qu'il est prêt à reprendre l'enseignement du piano. S'adresser au magasin de musique de L. Grünewald, 129 rue du Canal, ou aux initiales D. D., Lock box 112 Post-office. 14 oct—3m

MAITRESSE DE PIANO.

UNE demoiselle qui sait bien le français et l'anglais demande une place de maîtresse de piano dans une institution de demoiselles: elle consacrerait une partie de son temps ou tout son temps, ou donnerait des leçons dans les familles. Les meilleures recommandations de la ville seront données et exigées. S'adresser à Mlle E. H., au Lock Box No 207 du bureau de Poste de la Nlle-Orléans. 12oct—15f

A vendre pour cause de maladie.

LE Poste d'huîtres et Restaurant situé rue Dauphine No 149 entre Toulouse et St-Pierre. Les conditions sont des plus avantageuses.

S'adresser sur les lieux au propriétaire. 14 oct—6

Avis aux débitants de cigares.

A. TATOUT,

FABRICANT DE CIGARES, rue Tremé, 102, ayant acquis une grande expérience dans ce genre d'affaire, prévient sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'établir une nouvelle fabrique de cigares, où l'on trouvera les marques les plus renommées en véritable tabac du Connecticut. Les prix seront très modérés. Il invite ses amis à venir lui rendre visite avant d'aller ailleurs. 5oct—1m

Groves & Church,

Rue Poydras No 144—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, poêles, cheminées, grates, ferblanterie unie et vernie, articles en fer fondu, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment un stock complet sur lequel ils appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne, et qu'ils leur vendront à bas prix.

Sixième Etat annuel

de la Compagnie d'Assurance mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT à sa charte, la compagnie publie l'état suivant:

Total des primes de l'année expirée le 30 septembre 1866			$265,[illegible] 00
Savoir:	Primes d'incendie	$120,570 00	
	Primes de mer	61,[illegible]	
	Primes de rivières	83,665 36	$265,[illegible]
Moins—	Primes remboursées	2,532 84	
	Primes non expirées	37,027 00	$ 39,[illegible] 84
	Montant net des primes		$226,[illegible] 19
Pertes payées:			
	Pertes par l'incendie	$ 27,947 71	
	Pertes sur les mers	45,50[illegible] 80	
	Pertes sur les rivières, &c.	25,027 06	
		$ 98,477 57	
	Quinze pour cent remboursés	18,[illegible] 21	
	Taxes et revenu intérieur	4,712 01	
	Réassurances, loyer, frais, etc., intérêt, &c.	46,[illegible]	$16[illegible],041 31
	Bénéfice net		$ 57,[illegible] 87

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets	$ 36,18[illegible]
Primes en voie de perception	12,977 00
Prêté sur hypothèque	1,[illegible] 00
Placé en actions de banques	8,381 50
Actions de la Compagnie du Gaz	[illegible],371 00
Actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville	19,306 00
En caisse	86,604 [illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	17 340 00
Billets de souscription	10[illegible],978 41
	$ 2[illegible],[illegible] 6[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, président.

L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 18 octobre 1866.

O. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer SIX pour CENT D'INTÉRÊT sur les certificats de scrip non encore payés, à partir du 12 novembre prochain; ils ont de plus déclaré un dividende scrip de CINQUANTE POUR CENT sur le montant net des primes pour l'année expirée, le 30 septembre 1866, pour lequel dividende il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, président
J. B. MURISON, vice-président.
L. W. BAQUIÉ, secrétaire.

— DIRECTEURS —

J. B. Murison,	W. B. Conger,
O. Bercier,	Cas. Roman,
Chas J. Leeds,	A. D. Grieff,
D. Bouligny,	F. Laborde,
E. H. Harris,	Chs. E. Saunders,
J. Lapene,	E. Bordelois,
D. Wallace,	D. P. Logan,
Thos. Bliss,	J. Zeelly,
Geo. Ruleff,	S. Cambon,
J. A. Bonnafon,	F. Del Bondio,
S. Fasnacht,	L. Dugas,
L. P. Pothier,	J. O. McLandry,
A. Baldwin,	J. O. McLearn,
A. Thibaut,	I. Eselapon,
William Hayl,	A. Waldhirch,
J. N. Robert,	C. H. Mouton.

16 oct—30 f

LOTERIE

DE L'ETAT DU KENTUCKY.

NOMBRE SIMPLE.

MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT......$60,000.

Devant être tirée à COVINGTON, KY. comme Class M, le 30 octobre 1866.

PLAN.

1 lot de	$ 60,000	soit	$60,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1 lot de	[illegible]	soit	[illegible]
1 lot de	4,500	soit	9,000
1 lot de	4,500		
2[illegible] lots de	1,000	soit	[illegible]
63 lots de	500	soit	31,500
15[illegible] lots de	300	soit	46 500
220 lots de	200	soit	44,000

— Lots d'approximations: —

9 lots d'approximation, de $ 500 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $60,000 soit $4,500

9 lots d'approximation, de $ 300 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $[illegible] soit 2,700

9 lots d'approximation, de $250 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $[illegible] soit 2,250

9 lots d'approximation, de $200 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $[illegible] soit 1,800

9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $[illegible] soit 900

9 lots d'approximation, de $100 pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $4,500 soit 900

[illegible] lots $270,000

Billet entier $18, demi-billet $9; quart de billet $4 50; huitième de billet $2 25; seizième de billet $1 13.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Il sera répondu, par la malle suivante, aux demandes de billets de cette magnifique Loterie, et, aussitôt après le tirage il sera le résultat du tirage avec explication du résultat de chaque placement.

S'adresser à CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
No 40, rue du Camp.
ou à la boîte No 692 du bureau de poste de la Nlle-Orléans.

Toiture de toile et de feutre, patentée,

A L'ÉPREUVE DU FEU ET DE L'EAU

Ne donnant aucun goût à l'eau; à bon marché, durable pouvant être facilement posée sur des toits plats et n'exigeant que de faibles supports.

ZINCS ET COULEURS FINES.

Des marques les plus avantageusement connues. Huile de Lin, Vernis, Térébenthine, Peintures et articles de Decorateurs—

A vendre en gros et en détail, par
FRANCIS HUMPHREYS,
Agent des fabricants, rue Royale, No 61.
11 oct—1m

Chas. Hemard.

VENDEUR DE COTON,
RUE GRAVIER NO. 194,
NOUVELLE-ORLEANS

Il fait des avances libérales sur les consignations. 2oct—3m

A Louer

à partir du 1er Novembre prochain,

LE beau et vaste magasin No 27 Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti, convenable pour le commerce de produits de l'Ouest.

Pour les conditions, s'adresser au No 66 rue de Chartres. 2 oct—

MALADIES.

Dépuratif et Injections du Docteur Vergé.

CES deux médicaments sont employés depuis dix années consécutives avec le plus grand succès.

F. GAUDOZ, Pharmacien,
Encoignure Orléans et Bourbon.
1er juil—

AVIS

aux Planteurs, aux Tonneliers et au Public.

50,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de boucauts.
10,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de barils,
5,000 pieds perches Hickory vert No 1, de l'Ouest, à cercles de demi-barils.

A vendre à bas prix, en lots au gré des acheteurs. Constamment à vendre ou à louer: chalands, barges modèles ou à plats bords.

Ayant des transports à vapeur, je suis prêt à faire des contrats pour vendre ou transporter le bois de construction, le bois de chauffage, les briques à feu, &c. à un point quelconque de la côte au-dessus du Bayou Sara.

C. McPHELIN,
30 sept—1m No 56, rue Nouvelle-Levée.

En débarquement du navire Canova du Havre.

100 CAISSES ABSINTHE, E. Pernod,
100 do PETITS POIS, Briant,
50 do CHAMPIGNONS,
10 do TRUFFES du Périgord,

En magasin et en Douane.

2000 paniers HUILE Plagniol,
800 caisses VERMOUTH Noilly,
150 barriques VIN Bordeaux,
30 barriques VIN Marseille,
300 quarts MADERE, F. Valette et autres,
300 quarts PORT, F. Durand,
100 quarts SHERRY Paul E. Thomas,
75 huitièmes SHERRY Valette,
2000 caisses VIN ROUGE St. Loubès,
500 caisses VIN BLANC,
150 caisses VERMICELLI et MACARONI d'Aix,
150 caisses SARDINES 1/4 et 1/2 boîtes,
200 caisses SALAISONS assorties,
100 caisses LIQUEURS, CURAÇAO et MARASCHINO,
100 caisses VINAIGRE à l'Estragon,
300 paniers CHAMPAGNE, diverses marques,
300 caisses SAVON de Marseille,
300 caisses MUSCAT Frontignan,

à vendre par
BLANCHIN & GIRAUD,
19 sept—1m 63 rue Vieille-Levée.

A VENDRE

en magasin, en Douane et attendu par le navire "American Eagle", de Bordeaux:

250 barriques Vin rouge pour familles,
45 tierçons Vin blanc,
1500 caisses Vin rouge, Ambès, Blaye et Montferrand,
300 do Vin blanc de Graves,
75 paniers Champagne, grandes et demi-bouteilles,
50 do Guignolet d'Angers, [illegible]
25 caisses Sardines, [illegible]
25 do Absinthe E. P.,
25 do Kirsch,
50 do Fruits à l'eau-de-vie,
85 balles Bouchons, pointes et réguliers,
25 barils Vinaigre de vin blanc,
60 1/4 et 1/8 Cognac Marret, Pinet Castillon, Vivandière, Peliveisin et Seignette,
400 paniers Huile Plagniol,
100 caisses Muscat de Frontignan,
300 do Vermouth Noilly, Prat & Co,
10 do Eau de fleurs d'oranger,
125 barils Madère, Sherry et Porto,
50 paniers Bouteilles,
300 caisses Absinthe Noilly, Prat & Co.

B. TIBLIER & Co,

30 sept—1m No 14, rue Conti.

MAGASIN DE CADEAUX,

Au coin des rues Royale et Conti.

Vente à UNE PIASTRE.—La foule envahit l'établissement dans la journée et le soir.

Le premier Magasin de Cadeaux établi au Sud.

Plus de vingt mille piastres d'articles seront distribués dans le courant du mois prochain.

DE GRANDS AVANTAGES.

Plan de la Vente.

Nous vous vendrons une enveloppe 25 cents (ou 5 pour une piastre). Cette enveloppe renferme une photographie ou une autre jolie gravure et une carte qui décrit un article à vendre au nombre des articles de notre immense stock, à UNE PIASTRE.

Venez nous voir—Nous remplissons avec un soin particulier les ordres qui nous sont transmis par la malle.

S'adresser à N. W. MANNING & CO.,
9 oct—1m Boîte No. 760, à la Nlle-Orléans, Le

Magasin de Tapis.

RUE DE CHARTRES No. 17.

NOUS avons reçu dernièrement,
Des TAPIS de toute espèce et de toutes qualités.
Des TOILES CIREES de toutes qualités, pour chambres, corridors, &c.
Des ARTICLES A RIDEAUX, des rideaux de dentelle, corniches et bandes, en grande variété, stores, crin, dessus de tables, couvertures de tables et de pianos, nattes de toutes largeurs.

A. BROUSSEAU & Co

Changement de Local.

LE Dr A. F. McLAIN, chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 18 de la rue Baronne, de l'autre côté, en dessous du magasin de chaussures de J. Boustille et à côté de l'église des [illegible]

Quelques paroles sensées.

COMBIEN est limité le nombre de personnes qui ne sont point sujettes à quelques affections des poumons ou de la respiration et qui, en en négligeant les premiers symptômes, aggravent le mal jusqu'à ce que celui-ci prenne racine, leur cause des tortures inexprimables et plonge leurs amis dans la désolation. "Seulement un rhume!" "Un léger mal de gorge!"; voilà ce que disent beaucoup de ceux qui en sont atteints. Oui, "seulement un rhume"; ce qu'on dit beaucoup de ceux que la mort avait marqués et qui devaient être sa proie.

Avertis—soyons sur nos gardes! Telle devrait toujours être la devise des personnes sujettes à la toux, au rhume, au catarrhe, à l'influenza; celles qui souffrent de l'asthme, des bronches, de la consomption doivent écouter les conseils. Le remède est sous leurs mains; si elles négligent le mal, les conséquences sont fatales: une vie de souffrance, une lutte continuelle pour conserver l'existence—lutte où il ne peut y avoir qu'un vainqueur—la Mort.

L'idée du résultat de la négligence n'épouvante-t-elle pas les plus courageux? Alors, pourquoi ce retard? Quelle excuse pouvez-vous donner après que vous avez été prévenus à temps? Lorsqu'on vous signale le danger, pourquoi ne pas l'éviter? Le BAUME PECTORAL DE MARSDEN a été employé avec succès dans près d'un million de cas; la Faculté le recommande comme le remède le plus prompt et le plus efficace que la science ait encore découvert pour la toux, le rhume, l'influenza et la consomption lorsque le cas n'est pas désespéré. Même si le malade est dans la dernière période, cette préparation le soulagera. Une seule bouteille suffira pour convaincre les plus incrédules que les éloges qu'on a faits du Baume de Marsden ne sont pas exagérés, que les milliers de malades qui ont été sauvés parce qu'ils l'ont pris à temps, en ont dit bien davantage. Une garantie accompagne chaque bouteille et les marchands ont reçu l'ordre de rendre l'argent si le remède ne soulage pas le malade.

Préparé par
T. W. MARSDEN,
487, Broadway, New York.

Prix: $1 la bouteille.

Agents pour la vente en gros:
WHEELOCK FINLAY, à Baltimore.
BARNES, WARD & Co,
E. J. HART & Co.,
J. S. MAUNSELL & Co. 9 oct—

Banque First National de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 5 septembre 1866.

AVIS est donné que le certificat No 145, de cette banque, pour cinquante actions au nom de Gordon Orange, en date du 12 juillet 1866, ayant été perdu ou égaré, une demande a été adressée à la banque pour l'émission d'un autre certificat, en remplacement du certificat perdu.

D. S. FORBES, caissier

A vendre ou à louer.

L'habitation en face de [illegible] située dans la paroisse d'Orléans, à environ huit milles au-dessous de la ville, rive droite du fleuve, ayant trente-cinq arpents et demi de face sur quarante de profondeur; environ vingt arpents défrichés et le reste bien boisé. Les bâtisses sont vastes et tout est en bon état. Deux équipages, mulets, charrettes, etc., et environ vingt-cinq arpents de plant de cannes. Les personnes qui désireraient acheter ou louer le propriété peuvent l'examiner en tout temps. Pour les conditions s'adresser à
JOHN B. LEPRETRE.
2 oct—1m au coin des rues Orléans et Dauphine.

A Vendre,

LE RESTAURANT "RICHELIEU" ET LA CONFISERIE.

Situé rue du Canal, No 174.

CE bel établissement si avantageusement connu est offert en vente, avec un bail de 4 ans à courir, à des termes réduits. On peut traiter pour le Restaurant seul, sans la Confiserie et les appareils.

Pour d'autres renseignements, s'adresser au propriétaire, ou à J. J. HERR
26 sept— Coin Gravier et Nlle Levée

J. ESNAULT,

PEINTRE EN BATIMENTS ET PEINTRE D'ENSEIGNES.

Vitrerie et Collage de papier.

35.......rue Jefferson.......35

Les ordres transmis à M. ESNAULT seront promptement remplis. 3 oct—1m

MM. George M. Beaman et Octave Voorhies

Ont un intérêt dans notre maison à partir du 1er juillet 1866.

GEO W. BANCKER & Co.
Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1866. 21sept—1m

Boulangerie de la Louisiane.

BEALS & MILLER

ont transporté leur dépôt de Biscuits au No 9, rue Fulton et No 11, rue Nouvelle-Levée, entre les rues de la Commune et Gravier. 19 sept 1m

CAFÉ TORREFIÉ ET MOULU

PAR LE PROCÉDÉ DE

V. E. SARRAZIN

LES familles, capitaines de BATEAUX, HOTELS, RESTAURANTS, &c. &c. sont respectueusement invités à s'assurer de la bonté des diverses qualités de

CAFÉ MOULU

que le [illegible] constamment à la disposition du public. Par suite de l'agrandissement et le perfectionnement [illegible] il se trouve en mesure de remplir tous les ordres qui lui seront [illegible]

V. E. SARRAZIN
6 oct—1m No 9 Chartres encoignure Conti

Demande de Françaises.

UNE dame américaine, parlant le français, voudrait trouver pour bonne d'enfant une française qui sait bien sa langue. On prendrait deux sœurs, une bonne et une femme de chambre. Une somme pour faire le service de bonne et l'autre celui de couturière.

Les personnes [illegible] trouveraient un emploi permanent avec de bons gages et l'avantage de voyager [illegible]

S'adresser à Madame BAYNE,
187, rue St Joseph
26 sept— entre Carondelet et St Charles

LA MEILLEURE

de toutes les presses à coton.

Vingt seulement à vendre en ville.

UNE PRESSE à bon marché et meilleure que celles qui coûtent beaucoup.—La presse Bentsea [?] exhibée; deux modèles le forent fonctionner et elle presse une balle de 400 livres dans un espace de six pieds cubes, dans la rue [illegible] Pour les prix, s'adresser au coin des rues Annunciation et Richard.

THOMAS BAIRD,
rue Ste-Marie, No 127, coin Annunciation.

On peut laisser les ordres au dépôt de toile et cordage de A. F. DEMILT, 15sept— rue Gravier, No 112

Chaux, "Cape," de Richards.

CETTE CHAUX, bien connue et appréciée depuis quinze ans par les fabricants de sucre et autres acheteurs, est à vendre, au dépôt du fabricant, "Boston Marble Yard," rue de la Douane, No. 147, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
21 sept—3m NEWTON RICHARDS.

SAVON. SAVON.

A vendre à prix de fabrique par A. HESSE, No 3, rue Tchoupitoulas, agent de A. BILLAUD.
PALM SOAP, 20 barres 45 livres à la caisse.
do PRESSE, 60 barres de 1 livre.
MANASSAS SOAP, 30 barres, 30 livres. 6oct—1m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 69 rue du Canal, près la Vieille-Levée.

GEO. W. SQUIRES, secrétaire

AUX ARMES DE FIGARO!

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public de la Nlle Orléans en général, qu'il a transféré son

SALON DE BARBE
ET
Magasin d'Articles de Toilette pour Hommes,

Du No. 58 RUE ROYALE (où il était établi depuis cinq ans), au No 82, même rue, près de l'encoignure Conti, à l'enseigne des "ARMES DE FIGARO".

Il invite respectueusement ses anciens clients et le public en général à venir visiter son nouvel Etablissement, où l'on trouvera le plus parfait COMFORTABLE et un assortiment choisi d'articles des plus variés en fait de toilette d'hommes.

82, Rue Royale, près de la rue Conti.
11 oct—1m VICTOR DUBOIS.

Bonner, Goode & Dillingham.

AVOCATS.

E. M. BONNER. E. J. GOODE. J. P. DILLINGHAM.

Bureau:

Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal
21 juillet—3m

LE SOUSSIGNÉ vient de recevoir de France, de la maison Menier, de Paris, un assortiment complet de produits chimiques et pharmaceutiques, qu'il offre à vendre à aussi bon marché que dans n'importe quelle pharmacie de cette ville. Parmi ces médicaments se trouvent: Sous nit. de Bismuth; Remède du Leroy; Elixir de Guillié; Sirops de Lactucarium, de Raifort Iodé de Briant, Huile de foie de Morue, de Jongh; dito de Hogg; dito de Favre; Cigarettes Espic; Mure Tonquin; Pilules et Liqueur du Dr Laville, pour la goutte; Papier au Goudron, Seringues (système) de Bordeaux; Clysopompes; Fleurs de Mauve, de Guimauve; Bourrache; Fleur de Chat; Camomille; Racines de Guimauve, &c., &c.

L. GAMOTIS, Pharmacien,
Encoignure Remparts et Hôpital, Nlle-Orléans.
20 sept—

BUREAU DES ASSESSEURS.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

Les Tableaux d'Assessements pour l'Etat sont exposés au Bureau des Assesseurs d'Etat, au No 20, Passage de la Bourse, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pendant le mois d'octobre, sujet aux réclamations des intéressés.

M. M. FEENY,
Président du Bureau des Assesseurs d'Etat.
1er oct—1m

Changement de Local,

SCHMIDT & ZIEGLER

Ont transporté leur magasin aux Nos 49, 51, 53 et 55 de la rue Nouvelle-Levée.
11 oct—3 sem

Moulin à Coton de J. H. H. Hedges

RUE TCHOUPITOULAS, No. 381.

DES sacs pour contenir du coton en graines sont fournis gratis aux planteurs et aux négociants commissionnaires. L'établissement donne les prix les plus élevés du coton en graines. Boîtes pour les ordres, rue Gravier No 166 et boîte No 1916 du Bureau de Poste.
13 oct—1m

Toiles françaises et Mouchoirs de batiste.

EN consignation chez F. JAUFROID, 56, rue de Chartres, entre Bienville et Douane,
Un grand choix de mouchoirs batiste, 1/4, unis et à ourlets, 3/4 et 3/4 Ancel; un assortiment de TOILES FRANÇAISES pour chemises; le tout provenant de la fabrique de BERTRAND MILCENT, de Cambrai.

A vendre en gros seulement et aux plus basses limites.
F. JAUFROID.

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nlle-Orléans, [illegible] octobre 1866.

CETTE banque est prête à payer ses billets, à son comptoir, à partir de jeudi prochain, 11 du courant.

Par ordre du Board,
L. BERNARD, caissier.

AVIS.

LE COLLIGNON, Entrepreneur de Vidanges, a transporté son établissement de l'Esplanade à la rue St-Philippe, No 153, entre Marais et Tremé. 19 sept—

CHARLES E. FORTIER,

ENCANTEUR,

A transporté son Bureau au No. 27, PASSAGE DE LA BOURSE, Près de l'angle de la rue de la Douane.
1er oct—

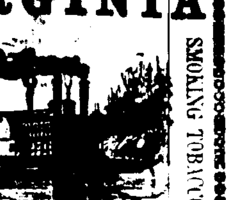

AUX FUMEURS

ET

Aux acheteurs

DE

TABAC A FUMER.

La marque de SARRAZIN pour le tabac coupé fin du Maryland a été contrefaite, et ce dernier prévient le public et ses clients d'être sur leurs gardes, afin qu'on ne leur impose point un article inférieur comme provenant de sa fabrique.

Les paquets authentiques de son tabac portent sur l'enveloppe, quel ques une la vignette d'un bateau à vapeur avec les mots:

VIRGINIA FINE CUT,

d'autres, la vignette du Magasin et de la Fabrique de SARRAZIN avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Les paquets contrefaits, découverts récemment, portent la vignette d'un aigle avec les mots:

MARYLAND FINE CUT.

Des mesures ont été prises par M. SARRAZIN pour prévenir toute nouvelle contrefaçon, et le public en sera averti quand elles seront mises à exécution. Il profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public du patronage qu'ils lui accordent, et il continuera de faire tous ses efforts pour justifier leur bienveillant appui.
1oct—1m

VENTES A L'ENCAN.

Vente par le Gouvernement.

Vente par le gouvernement, d'Habillements, Equipages de camp et de garnison.

Dépôt d'habillements et d'équipage de l'armée
DEPARTEMENT DU GOLFE
Nlle Orléans, [illegible]

PAR H. M. VAN SOLINGEN & CO.
WILLIAM SYER, encanteur,
Bureau, No 28 rue Carondelet

CONFORMEMENT à ordre du dépôt [illegible] A. des Etats-Unis, Quartier Maître [illegible] au Département du Golfe, il sera vendu à l'encan public LUNDI 29 courant, à 10 heures du matin, au Bon Ware-House, dans la rue Nouvelle-Levée entre Julia et St Joseph, dans cette ville, une grande quantité d'habillements, équipages de camp et de garnison, comprenant

Tentes	Haches et Manches
Gamelles,	Hachettes et Manches
Chaudières de camp,	Pelles
Havresacs,	Marmites
Moustiquaires,	Couvertures de laine
Pardessus,	Ponchos
Blouses,	Pantalons,
Bottines,	Pantalons,
Oilets,	Chemises

&c. &c. &c.

Ces articles sont convenables pour le commerce et la plupart sont neufs. C'est une excellente occasion pour les marchands d'habillements de [illegible]

Conditions: Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis avant la livraison des articles.

Par ordre du colonel C. G. Sawtelle, A. de Quartier-Maître, Quartier-Maître en chef du Département du Golfe.

JOHN F. RODGERS,
Capitaine et Q. A. M. armée des Etats-Unis.
11 oct—au19

VENTE DE PROVISIONS

IL sera vendu à l'encan [illegible] LUNDI [illegible] à 11 heures du matin, au [illegible] dans la rue Tchoupitoulas près de la [illegible]

[illegible]

J. T. [illegible]
Bureau du Dépôt du Commissariat
Nouvelle-Orléans, [illegible]

Vente par le Gouvernement.

IL sera vendu à l'enchère publique [illegible] les articles suivants: [illegible] au coin des rues de Douane et Fort [illegible] cour du Quartier Maître [illegible]

[illegible]

Conditions: Comptant en [illegible]

Par ordre du Colonel C. G. Sawtelle Quartier Maître et chef du Département du Golfe.

F. J. STRANG [?]
5 oct—11 Encanteur [illegible]

DROGUES, MEDICAMENTS,

PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe.
IMPORTATEURS
ET MARCHANDS EN GROS
—DE—
Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR
TEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c. &c.

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov—

Reçu

PAR LE STEAMER FIRE QUEEN,

Un grand assortiment de
Médicaments spéciaux français,
De PRODUITS CHIMIQUES des meilleures provenances.

De BANDAGES, de SUSPENSOIRS, SERRE-BRAS-IMPERIAL, SONDES et BOUGIES en gomme, etc., etc.

HUILES ESSENTIELLES de roses bergamottes, citrons, anis, etc., etc. Artificielles, de cognac, framboises, etc., etc.

EAUX MINERALES NATURELLES de Vichy (de toutes les sources) de Kissengen, &c., &c.

A vendre à la pharmacie D. PERES,
15sept—1m 215, rue Canal (coin Rempart.)

INSTITUTIONS.

COLLEGE

DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et zélés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à des leçons particulières.

Les prix d'admission varient de $12 à $16 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct— MVD

Classes du Soir, entre 6 et 9 heures,

Au COLLEGE DES REMPARTS, 246,
Dirigé par M. CARON.

L'Anglais, le Français, l'Arithmétique, la Tenue des Livres, les principales Notions Usuelles.
2 oct—

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 août—

INSTITUT SAINT-CHARLES,

Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien n'est négligé par la Directrice, on le sait, pour donner aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
30 aout—3 m

B. GRAHAM & CO,

130.......RUE GRAVIER.......130

Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents du "York Street Flax Spinning Company", de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qu'ils arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile fine, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à caleçons, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile écrue et Bisy, gingo 4 [illegible], toile dite Planteurs, toile blanche et toile écrue à [illegible], mouchoirs de batiste, linons blancs, linons imprimés, de [illegible] en pièces, drap damas, nappes et serviettes, diapre Huckaback, et dito blanc, coutils, Drill, Hollands, [illegible], mousselines suisses, [illegible], coton, gingham, ginghas, tartan, Winseys [illegible] 5 janv—

VENTES A L'ENCAN.

PAR FORSTALL & SPEAR.

Marchandises sèches, anglaises, françaises et américaines, "Yankee notions", &c. &c.

PAR FORSTALL & SPEAR
Placide J. Spear, Encanteur
[illegible]

SAMEDI [illegible]

Installations de Gaz! Installations de Gaz!

Magnifiques Lustres, Pendants et Bracquets de fabriques anglaises, françaises et américaines. Ouate, vieux Cuivre rouge et jaune, l'étendue [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur
Bureau, No [illegible]

LUNDI [illegible] vente sans aucune réserve et limite

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

VENTES DE CONSTABLE.

MOORE et HEREFORD contre JOHN HALLESSLY, propriétaire de la goëlette EMMA. Chas. Collins contre la goëlette Emma, le capitaine et les propriétaires. John McCarthy contre la goëlette Emma, le capitaine et les propriétaires.

COUR de Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans—Nos [illegible]—En vertu [illegible] H. Braughn, deuxième Juge de Paix [illegible] sera vendu à l'enchère publique [illegible] à midi à la Bourse des Négociants [illegible] de l'Encan [illegible] et Douane, la propriété ci-après désignée:

La goëlette EMMA, ses voiles, agrès et apparaux, telle que ce est actuellement au port [illegible] au pied de la rue St Philippe.—Saisie dans les susdites procédures.

Cette vente est faite à la condition qu'aucune enchère ne sera reçue [illegible] comptant pour les frais [illegible] la cour du marshal des Etats-Unis.

JOHN C. KUZAC
Constable de la Cour du Deuxième Juge de Paix.
11 oct—11, [illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

L'ETAT DE LA LOUISIANE, SIXIEME COUR DE DISTRICT DE LA NLLE ORLEANS.—[illegible] certifie que le [illegible] 1866 [illegible] cette Cour dans le procès suivant: No [illegible] Adelaïde Simoon contre Etienne Grapin, son mari. La cause est venue ce jour pour être jugée par consentement des parties [illegible] la Cour étant satisfaite que la demanderesse a pleinement établi la teneur de sa demande, il est ordonné, jugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse Madame Adelaïde Simoon contre son mari Etienne Grapin, dissolvant la communauté de biens qui a existé jusqu'à présent entre eux; que les parties soient et demeurent séparées de biens, que la demanderesse [illegible] et que le défendeur paye les frais du procès.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau de ladite Cour, dans la ville de la Nlle Orléans, ce [illegible] octobre de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 91me de l'Indépendance des Etats-Unis.

Signé F. J. LAIZER
19 oct—nov—2 16 Député Greffier.

Succession de ANNA GILLEPSIE, No 27 [illegible]

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. Attendu que Mathew Gillepsie a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Anna [illegible], décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous [illegible] jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE,
19 oct—10,24,27 Greffier

Succession de ROBERT HALEY.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour P. E. O'RORKE
14 oct—14,19,22 Greffier

Succession de ALPHONSE FAURE

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que W. J. Hepp a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécuteur testamentaire dative à la succession de feu Alphonse Faure, décédé. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous [illegible] jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE,
14 oct—14,19,22 Greffier

Succession de Mme AUGUSTINE CLARA DEISLER, épouse décédée de [illegible] Bassin.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le tuteur naturel des enfants mineurs de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, P. E. O'RORKE,
14 oct—14,19,22 Greffier

Succession de DAVID PRETTO HZA et son épouse RACHEL PRETTO. No [illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Attendu que J. Rodriguez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curateur à la succession vacante de feu David Pretto Hza [illegible] et son épouse Rachel Pretto, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour P. E. O'RORKE
14 oct—14,19,22 Greffier

AGENCE D'IMMIGRATION

54, RUE DE L'UNION,
Nlle-Orléans, Louisiane.

M. F. REIMONENQ annonce aux planteurs de la Louisiane et des Etats voisins, qu'il est chargé de l'agence de maisons de commerce de France et des Grandes Indes, et qu'il est autorisé à signer dès à présent des contrats pour l'immigration de travailleurs, soit de l'Inde et de la Chine. 8nov—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage.

Par E. ROGER & CO
O. Dejan, Encanteur

SAMEDI, 20 courant, il sera vendu, à 10 heures à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée [illegible]

200 lots [illegible] nouvellement arrivée de New York et Philadelphie.

— Aussi —
100 douzaines chemises
— Aussi —
200 douzaines chapeaux [illegible] nouveaux
[illegible]
Conditions [illegible] 19 oct

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grande vente, sans réserve, de 350 caisses bottes, souliers et brodequins.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZEISICKER, encanteur
Bureau, rue de Chartres No [illegible]

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

500 lots de Marchandises sèches et Lingerie,
200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZEISICKER, encanteur,
Bureau [illegible]

VENDREDI [illegible] à 10 heures du matin, [illegible]

[illegible]

PAR MC CERREN & CO.

Marchandises Sèches,
Marchandises Sèches,

A L'ENCAN VENTE SANS RESERVE.
La plus Grande Foire de la saison.

PAR McCERREN & Co
G. W. McCERREN, encanteur,
[illegible]

[illegible]

PAR D. E. MORPHY.

HARPES DE MARECHAL
PAR D. E. MORPHY, Encanteur

[illegible]

Houblon. Houblon.

PAR D. E. MORPHY [illegible]

[illegible]

PAR O. VALETON.

Converture de Laine Grise.
PAR O. VALETON, Encanteur
[illegible]

SAMEDI [illegible]

PAR S. GUINAULT

Meubles.
PAR S. GUINAULT, encanteur
[illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT, encanteur

[illegible]

Propriété de Grande Valeur, rue de la Douane No 108, près de la rue Royale.

PAR S. GUINAULT, Encanteur

[illegible]

Vente positive pour cause de départ d'une jolie propriété [illegible]

PARS GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible] à midi à la Bourse des Négociants [illegible]

[illegible]

Magnifique Résidence en briques et à étages sur la rue Bourbon, No 271.

PAR S. GUINAULT, encanteur
[illegible]

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Vente péremptoire pour cause de départ.

Propriété de valeur, établie en jardin.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bienville et Passage de la Bourse

SAMEDI [illegible] à la Bourse des Négociants [illegible] et des Encanteurs, rue Royale

[illegible]

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Vente pour effectuer un partage.

Propriété de grande valeur et de grandes dimensions, rue de la Vieille-Levée, entre les deux Marchés, Nos 233 et 235

Vente pour opérer un partage

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Passage de la Bourse et Bienville

Succession de feu veuve Joseph Arnaud.

SAMEDI 20 octobre 1866, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale

[illegible]

La propriété devra être maintenue assurée pour le montant des billets et la police transférée aux porteurs des billets, et en cas de [illegible]

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public, ainsi que les timbres des Etats-Unis et les taxes de 1866, aux frais de l'acquéreur [illegible]
[illegible] oct—10,13 ou 20

VENTES A L'ENCAN

PAR GABRIEL LEAUMONT,

150 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
— AUSSI —
200 lots Habillements d'hiver, Chemises, &c.
— AUSSI —
300 lots Marchandises étrangères et américaines, Couvertures blanches et grises, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 90 Chartres

VENDREDI 19 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu
200 lots marchandises étrangères et du pays.
— Aussi —
1000 paires couvertures [illegible]
— Aussi —
200 lots habillements d'hiver
— Aussi —
A Midi
[illegible] caisses bottes, souliers et brodequins.
Conditions [illegible] 19 oct

PAR VINCENT & CO.

300 caisses de Bottes et de Souliers.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur

IL sera vendu samedi, 20 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres

300 caisses de BOTTES et de SOULIERS bon choix

[illegible]

PAR VON ZINKEN & SULLY.

Deux Terrains dans la rue Toulouse, entre les rues Broad et Dorgenois

PAR VON ZINKEN & SULLY
LEON VON ZINKEN, encanteur
Bureau rue Gravier No [illegible]

SAMEDI [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale [illegible]

[illegible]

PAR J. L. LARESCHE & CO.

Groceries, Liqueurs, &c.
PAR JOHN L. LARESCHE, encanteur
[illegible]

[illegible]

Succession de Marie Céphise Brulée

PAR JOHN L. LARESCHE & CO
JOHN L. LARESCHE, Encanteur
[illegible]

MARDI [illegible]

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Meubles de maison à l'encan.

[illegible] Mme Vve Jacob Logent [illegible] Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans

PAR C. E. GIRARDEY & CO, encanteurs
[illegible] Passage de la Bourse

[illegible]

Vente pour opérer un partage.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO,
Bureau No 17 Passage de la Bourse

[illegible]

Glaces françaises de salon—des plus grandes et du dernier genre.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO

[illegible]

2,000 caisses vitres françaises.
CARGAISON DU NAVIRE WINTHROP

Vitres de grandes dimensions assorties [illegible]

Par C. E. GIRARDEY & Co
Bureau No 17 Passage de la Bourse

VENDREDI [illegible] sans réserve

Deux mille caisses de vitres françaises, de grandeurs assorties, et de la meilleure qualité.

[illegible]

Terrain amélioré sur la Promenade Carondelet.

PAR C. E. GIRARDEY & CO
[illegible]

SAMEDI [illegible]

[illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Terrain amélioré et de prix dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur
Bureau Passage [illegible]

[illegible]

ENTREPOT

De Tapis et de Rideaux.

TAPIS NOUVEAUX, reçus par le steamer [illegible]
TAPIS VELOURS [illegible]
[illegible] ANGLAIS, avec DEVANTS DE [illegible]

[illegible]

L. ELKIN,
Rue Carondelet, No 3, près Canal.
10 oct—1m

Le Docteur A. LANDRY

DE LA FACULTE DE MÉDECINE DE PARIS

a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans:

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
7 aout—3m

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
No 37 rue Vieille-Levée.
1sov—

MALADIES

M. F. GAUDOZ, pharmacien-élève de l'Ecole de Paris, rappelle à ses amis et au public qu'il continue comme par le passé à traiter les maladies secrètes et de la peau.

Toutes les maladies syphilitiques (anciennes et récentes), les boutons, les ulcérations, plaies, démangeaisons, dartres, bourdons et toutes les maladies provenant d'un sang vicié (les deux sexes), sont traitées avec le plus grand succès depuis dix années consécutives.

Guérison certaine de la gale (itching) en douze jours.

F. GAUDOZ, pharmacien,
1er juillet— encoignure Orléans et Bourbon.

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches habillements, lingerie, chapeaux, coutellerie, &c. à l'encan.

PAR A. FEIBER
H. Marks, Encanteur

IL sera vendu [illegible] dans la salle d'encan [illegible] Chartres

Un grand stock de marchandises [illegible] tweed flanelles couvertures [illegible]

— Egalement —
300 lots de draps fins [illegible]
[illegible]
Conditions [illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO.

Succession de Michael O'Brien, No 26,803.

Résidence de prix, No [illegible] entre la rue Orange et le Chemin Felicité, vente à l'encan

PAR MONTGOMERY & BRO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

Vente péremptoire de la [illegible] voilure, doublée et [illegible] quelle est actuellement [illegible] Troisième District. Vente à l'encan.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY

[illegible] Henrietta [illegible]

[illegible]

Meubles Meubles Meubles.

PAR MONTGOMERY & BRO
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu [illegible]

Un assortiment général de meubles

[illegible]

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux, appareils, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de Voitures, Landaus, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER
Bureau, No 27 Passage de la Bourse

[illegible]

PAR G. DE FERIET.

Succession d'ALFRED DUELLANDE, No [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur
[illegible]

VENDREDI [illegible]

[illegible]

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Miro, entre les rues Gravier et Commune.

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau No [illegible]

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Très agréable maison en briques et dépendances, No 250 de la rue St-Louis.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau No 42 de la rue Royale

SAMEDI [illegible]

[illegible]

Magnifique Résidence dans le Deuxième District, bien connue sous le nom de "Résidence Boudousquié," consistant de matériaux de choix, salles, etc. de prix

—EGALEMENT—

Un terrain touchant à la [illegible] du fond, et sur lequel il y a [illegible] Maison en briques et à étage, une petite maison et terrain immédiatement à côté des susdites propriétés.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau 42 rue Royale

SAMEDI [illegible]

[illegible]

N. B.—Le public est invité à venir examiner la résidence qui sera ouverte de midi à 2 heures de l'après-midi.
[illegible] oct